

## L'actualisation du projet d'évaluation au lycée général et technologique

### Instruction du 02/10/2025 relative à l'actualisation du projet d'évaluation au lycée général et technologique

#### Inspection pédagogique régionale

##### Bureau des IA-IPR

Tél : 01 57 02 68 47

Mél : ce.buripr@ac-creteil.fr

Affaire suivie par : Alexandra Degraeve, doyenne du collège des IA-IPR

Mél : Alexandra.Degraeve@ac-creteil.fr

---

*Texte adressé à mesdames les proviseuses, messieurs les proviseurs des lycées*

*S/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne*

---

#### Références :

- Arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037202847>
  - Note de service du 28 août 2025 relative au projet d'évaluation en lycée général et technologique : <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo32/MENE2523744N>
  - Vade-mecum, memento et guide de l'IGESR (mise à jour à venir) : <https://eduscol.education.fr/2688/le-projet-d-evaluation-en-lycee-general-et-technologique>
- 

Mesdames, messieurs,

En cette rentrée scolaire, la réflexion sur l'évaluation au lycée général et technologique s'organise en deux temps :

- un ajustement des projets d'évaluation existants avant la première période de vacances, pour communication à la communauté éducative ;
- une réflexion sur le sens et les pratiques d'évaluation tout au long de l'année scolaire, pour une actualisation du projet d'évaluation à la rentrée 2026.

La présente instruction vise à partager les ressources nationales récentes mises à disposition (vade-mecum, memento) et des points d'attention pour, en premier lieu, guider les équipes dans l'ajustement des projets d'évaluation existants à l'automne, puis, dans un second temps, travailler ensemble avec les équipes et les corps d'inspection de manière plus approfondie sur le sens et les modalités de l'évaluation.

#### 1. Quelques principes concernant le projet d'évaluation

##### Le projet d'évaluation, une référence pour l'ensemble de la communauté éducative

Le projet d'évaluation s'adresse à tous les membres de la communauté éducative, aux élèves et à leurs familles. C'est donc un document accessible aux non-spécialistes.

- Pour les professeurs : il permet d'harmoniser les pratiques, de planifier les évaluations, de faire face à d'éventuels imprévus et d'assurer le principe de collégialité, qui sécurise l'évaluation en contrôle continu.
- Pour les élèves : il explicite les règles, garantit le principe d'information sur les modalités de leur évaluation, notamment en contrôle continu, et la prise en compte d'éventuelles situations particulières.
- Pour les familles : il garantit le principe d'équité de traitement des élèves (valeur certificative pour le baccalauréat et procédure Parcoursup)

### **Constitution des moyennes périodiques significatives**

Les notes des devoirs sous la surveillance de l'enseignant (devoirs sur table, activités expérimentales ou pratiques, oraux) sont prépondérantes dans la moyenne. Les notes des autres évaluations (entraînement, devoir hors temps scolaire) sont affectées de coefficients adaptés (un coefficient "0" est possible pour des notes qui n'auraient pas vocation à entrer dans la moyenne).

Si la nature et le nombre des évaluations d'un élève nécessitent une consolidation afin que la moyenne soit significative pour la période considérée, le professeur peut proposer des devoirs de rattrapage avant le conseil de classe.

Sur avis des enseignants, le conseil de classe statue sur la validité des moyennes (significatives), en fonction de l'analyse personnalisée des situations.

En l'absence de moyenne périodique significative, la note d'une épreuve de remplacement vient se substituer aux éventuelles notes existantes. Il convient d'avoir une trace des notifications aux intéressés pour ces épreuves et justifier un éventuel "0" en fin d'année pour absence de note significative. Les notes restent de la responsabilité du professeur de la classe.

### **Communication**

À chaque rentrée scolaire, le projet d'évaluation, la répartition de la note finale du baccalauréat au cycle terminal et la place de l'évaluation dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur sont présentés aux élèves et aux familles, puis mis à disposition de l'ensemble de la communauté éducative.

Le format du projet d'évaluation gagne à être resserré : ce doit être un document simple, lisible et bref.

Le calendrier des épreuves communes et leur prise en compte (coefficients) dans les moyennes peuvent utilement être annexés au projet d'évaluation.

## **2. Quelques points de vigilance pour l'ajustement des projets d'évaluation à l'automne**

La rédaction d'un avenant suppose de partir du projet d'évaluation existant et de vérifier la conformité avec les principes énoncés dans la note de service du 25 août 2025 et dans le vade-mecum qui l'accompagne, en particulier :

- l'introduction du coefficient "0" pour les notes des évaluations non prises en compte dans la moyenne (devoirs d'entraînement, devoirs hors la classe) ;
- les indications sur la prise en compte des absences (pour faire face aux stratégies d'évitement) et des fraudes (règles en cas d'utilisation d'appareils connectés en cours d'épreuve) et les précisions quant aux conditions d'attribution de la note "0" (voir la page 16 du vade-mecum).

## **3. Une réflexion à mener tout au long de l'année sur l'évaluation**

La réflexion collective sur les pratiques évaluatives (harmonisation par discipline et à l'échelle de l'établissement, progressivité des apprentissages, partage d'indicateurs de progrès et de réussite, prise en compte de l'anxiété des élèves, etc.), se poursuit dans la durée, en mobilisant les conseils d'enseignement et le conseil pédagogique.

Les IA-IPR, disciplinaires, référents d'établissement et référents de districts, apporteront leur expertise en appui du pilotage du chef d'établissement et travailleront avec les équipes lors des réunions et instances pour accompagner l'évolution des pratiques et l'actualisation annuelle du projet d'évaluation.

À cette occasion, les données statistiques transmises par la DGESCO permettant la comparaison, par discipline, des résultats obtenus par les lycéens aux épreuves terminales avec leurs moyennes annuelles feront l'objet d'une analyse partagée.

Notez que l'outil « Pratiques évaluatives et projet d'évaluation » conçu au cours de l'année scolaire 2023-2024 par une équipe de chefs d'établissement et d'IA-IPR et développé par la DRANE Créteil est disponible sur le portail ARENA>Enquêtes et pilotage>Pilotage académique

Il permet aux proviseurs d'établir un diagnostic de l'état des pratiques évaluatives au sein de leur établissement, dans le but de piloter les pratiques évaluatives des équipes pédagogiques. Il aborde les thématiques suivantes, en les associant à des paliers de maturité et en prodiguant des conseils adaptés pour faciliter les échanges avec les équipes :

- L'évaluation explicite
- La gestion des absences et des fraudes
- Les approches pédagogiques de l'évaluation
- L'équité de l'évaluation
- L'analyse des données scolaires nationales
- Le projet d'évaluation

Les corps d'inspection restent disponibles et à l'écoute pour apporter l'accompagnement pédagogique approprié.

**La doyenne du collège des IA-IPR**  
**Alexandra Degraeve**